

SCI 8bis

Société civile immobilière

au capital social de 140 €

RCS Arras 952 679 165

Siège social : 8bis rue de l'Abbaye 62860 SAUDEMONT

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21 juillet 2024

Le 21 juillet 2024 à 16h00,

Au siège social,

Les associés de la Société civile immobilière SCI 8bis, au capital social de 140 euros, divisé en 140 parts sociales, se sont réunis en assemblée générale, sur convocation du gérant qui leur a été adressée individuellement par lettre recommandée.

L'assemblée est présidée par Monsieur TRINEZ Pierre-Alain.

Sont présents ou représentés :

CATEL Catherine
TRINEZ Pierre-Alain
ICART FABIOL Mélanie
TRINEZ Jean-Julien
LENGLET Julie
BRULE Aude-Aline
BRULE Vianney
TRINEZ Hugues-Adrien
TRINEZ Eva
TRINEZ Aure-Léa
TRINEZ Cathy-Lou

Soit au total 11 associés présents ou représentés, totalisant 110 parts sociales.

Le Président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le Président met à la disposition des associés :

- une copie des lettres de convocation ;
- un exemplaire des statuts ;
- le texte du projet de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents requis par les dispositions statutaires et légales ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. L'assemblée des associés lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que la présente assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- la cession des parts de Mr Clément DESMET – entre associés ;
- la cession des parts de Mr Baptiste CARNEAU – entre associés ;
- la modification et mise à jour des statuts consécutives à ces cessions
- le remboursement de l'apport réalisé par Mr Clément DESMET, et déposé en compte courant d'associé

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉOLUTION

Mr Clément DESMET ayant décidé (appel au gérant en date du 28/03/2024) de se retirer de la société par une cession de la totalité de ses parts (101 à 110), ces dernières ne pourront être vendues qu'à des associés déjà existants.

Se portent acquéreurs :

- Mr TRINEZ Pierre-Alain, pour 2 parts
- Mme BRULE Aude-Aline, pour 1 part
- Mr BRULE Vianney, pour 1 part
- Mme TRINEZ Aure-Léa, pour 1 part
- Mme TRINEZ Eva, pour 2 parts
- Mr TRINEZ Hugues-Adrien, pour 2 parts
- Mme TRINEZ Cathy-Lou, pour 1 part

Les parts sont proposées à l'achat pour un montant de 4€ chacune. Des actes sous seins privés seront réalisés de façon individuelle pour acter la cession.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME

DEUXIEME RÉOLUTION

Mr Baptiste CARNEAU ayant décidé (contact WhatsApp au gérant en date du 29/06/2024) de se retirer de la société par une cession de la totalité de ses parts (121 à 130), ces dernières ne pourront être vendues qu'à des associés déjà existants.

Se portent acquéreurs :

- Mr TRINEZ Pierre-Alain, pour 4 parts
- Mr TRINEZ Jean-Julien, pour 1 part
- Mme LENGLET Julie, pour 1 part
- Mme BRULE Aude-Aline, pour 1 part
- Mr BRULE Vianney, pour 1 part
- Mme TRINEZ Aure-Léa, pour 1 part
- Mme TRINEZ Cathy-Lou, pour 1 part

Les parts sont proposées à l'achat pour un montant de 24,50€ chacune. Des actes sous seins privés seront réalisés de façon individuelle pour acter la cession.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

Les statuts seront mis à jour en conséquence, et comprendront pour modification unique l'ajout des parts à la liste des associés énumérés en première résolution.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'apport réalisé par Mr Clément DESMET, et renseigné en compte courant d'associé en comptabilité, lui est intégralement reversé, sans versement d'intérêt, soit 2000€.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents ou représentés.

Monsieur Pierre-Alain TRINEZ

Signature du Président :



Signature des associés :



